



DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le 21/01/2026

Berger Levaillant

ID : 013-211300447-20260121-DEC_2026_08-AU

N° 2026/08

1.4 Autres types de contrat

**Approbation de l'offre de la société REGIS LOCATION pour une location
d'une nacelle pour la désinstallation des illuminations de Noël 2025 à Grans
pour une période complémentaire du 26 au 30/01/2026**

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n° 2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la décision municipale n°2026/05 portant sur la location d'une nacelle pour la désinstallation des illuminations de Noël 2025 pour une période du 19 au 23/01/2026 avec la société REGIS LOCATION,

Considérant la nécessité de la commune de prolonger la durée de la location de la nacelle pour la désinstallation des illuminations de Noël 2025 à Grans pour une période du 26 au 30/01/2026,

Vu l'offre remise par la société REGIS LOCATION et l'analyse de celle-ci,

Considérant que l'offre de la société REGIS LOCATION enregistrée en Mairie le 20/01/2026 sous la référence GED 2026-137 correspond au besoin exprimé par la commune,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

De signer l'offre pour une location d'une nacelle pour la désinstallation des illuminations de Noel 2025 à Grans pour une période complémentaire du 26 au 30/01/2026, avec la société REGIS LOCATION, sise Z.I. du Quintin -13300 SALON-DE-PROVENCE, pour un prix global et forfaitaire de mille cinq cent trois euros et vingt-quatre centimes toutes taxes comprises (1 503.24€ TTC).

Article 2 :

La location est conclue à compter de sa notification jusqu'à la fin de la période.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la ville de Grans sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, aux services techniques et au service des Finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télerecours citoyens » accessible par le site de télécroisées : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 21 janvier 2026

Publié le 21/01/2026

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe LEANDRI
Date : 21/01/2026
Qualité : SIGNATURE DOCUMENTS ACTES



Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le 21/06/2026
ID : 013-211300447-20260121-DEC_2026_08-AU

Berger Levrault

OFFRE DE PRIX N° 34-002446

Établi par Jeremie Caldara

Zi Du Quintin
13300 SALON DE PROVENCE
Tél : 04 90 17 02 80
Email : agence.salon@regisloc.fr
SIREN 30502451500416
Contact :
Chantier : MAIRIE DE GRANS
13450 GRANS

MAIRIE DE GRANS

6 BD VICTOR JAUFFERT

13450 GRANS

| Date | N° Client | Validité Offre | Fol |
|------------|-----------|----------------|-------|
| 19/01/2026 | 111690 | 15 jours | 1 / 1 |

| Qté | Description | Type Prix | Tarif Brut | %R | Tarif Net | L | MT HT € |
|-----|--|-----------|------------|----|-----------|-----|----------|
| | Location du 26/01/2026 au 30/01/2026 | | | | | | |
| 1 | NACELLE VL ARTICULEE 20M Dépôt de garantie 1400.00 €, Franchise 8 HR /Jour 41.13€ / HR supp Tarifs de Référence : Prix / J de 1 J à 5 : 329,00€ Prix / J de 6 J à 20 : 297,00€ Prix / J de 21 J à infini : 238,00€ Adhésion aux risques 10% sur prix de base par jour de mise à disposition | Jour | 329,00 | 34 | 217,14 | J:5 | 1 085,70 |
| 1 | - COMPTEUR KMS Tarifs de Référence : Prix / J de 1 J à infini : 0,00€ Adhésion aux risques 10% sur prix de base par jour de mise à disposition | | 0,00 | | | | 0,00 |
| | - Pour votre sécurité nous vous rappelons que le port du harnais est obligatoire | Comm. | 0,00 | | | | |
| | - Permis obligatoire | Comm. | 0,00 | | | | |

Le complément carburant et le nettoyage éventuel sont à la charge du client.

Utilisation matériel : 8H et/ou 150 Km / jour (ou week-end). Tout dépassement entraînera un supplément de loyer.

Toute modification de commande doit être communiquée min 48H avant la location sous réserve de pénalités de transport. La date de fin de location détermine la reprise du matériel. Attention : En cas de modification de la durée de location, nous en informer rapidement.
Vous acceptez les conditions générales de vente en annexe.

Veuillez signer et retourner le présent devis pour acceptation

Nom et Signature **MAIRIE DE GRANS**

Le Maire, Philippe LEANDRI

Date 21/06/2026

dûment habilité par décision n°2026/08 du 21/01/2026

Règlement: Virement 30 jours fin de mois

| | |
|--------------------|-------------------|
| TOTAL HT | 1 252,70 € |
| dont ECO-PART. | 2,50 € |
| MONTANT TVA | 250,54 € |
| TOTAL TTC | 1 503,24 € |